

Réf: Dossier 226113

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PARALAX SARL »

Siège Bingerville, Bingerville, BINGERVILLE
AKANDJE, LOT 1597, ILOT 187 NON LOIN DU CARREFOUR
MARCHE, Lot 1597, Ilot 187

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 05/06/2023 reçus par Me BLE PHILIPPE JOSE OREGA, et enregistrés au CEPICI le 16/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PARALAX SARL »

Objet : La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'Étranger :

- Le transport de personnes ;
- Le transport de marchandises ;
- Le transport touristique ;
- Le transport en général ;
- Le transport de minerais ;
- La location de véhicule ;
- La gestion de taxi ;
- Le terrassement et l'aménagement foncier ;
- Le transit à l'import et à l'export ;
- La manutention ;
- Le fret aérien et maritime ;
- La consignation ;
- L'avitaillement maritime ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

La participation, dans toutes sociétés, commerces et industries, pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement ;

Et généralement toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières, industrielles et autres se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés de la société

ou de nature à favoriser le développement en tout ou en partie de ses activités.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Bingerville, Bingerville, BINGERVILLE
AKANDJE, LOT 1597, ILOT 187 NON LOIN DU CARREFOUR
MARCHE, Lot 1597, Ilot 187

Dirigeant(s) M ASSOGBA AYEDESSO ROLAND (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-03793 du 04/08/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°48338/GTCA/RC/2023 du 04/08/2023

